



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BETTON, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame BINET à Madame REMIGI, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame SILVESTRE,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame REMIGI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025 - DELIBERATION N°7/14.

Réf : Services Techniques – Julien Jover -Thierry Renou – 1.3.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LE PASSAGE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION CATHODIQUE AVENUE JULIEN DUCOURT ET CHEMIN DES ETANGS A CESTAS - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose :

Afin d'améliorer la durabilité de son réseau de distribution de gaz, GRDF doit procéder au renouvellement d'un équipement de protection cathodique permettant de lutter contre la corrosion du réseau.

Ces travaux impliquent :

- Le déplacement de l'armoire de soutirage,
- La pose d'un réseau à l'intérieur du parc de Monsalut, au droit du chemin de l'Etangs et sur la parcelle communale AK 0174 à Cestas.

Dans ce cadre, il vous est proposé de signer une convention de servitude avec GRDF afin qu'il puisse intervenir sur la parcelle communale AK 0174 sise 1 chemin des Etangs à Cestas.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Approuve, le projet de convention de servitude ci-joint,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué aux travaux, à signer la convention de servitude avec GRDF.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Anne-Marie-REMIGI



LE MAIRE



Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 30/09/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 30/09/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.